

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2016/04/27-18

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 avril 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : Dépôt de motion

Le conseil d'administration s'est prononcé sur la demande de motion suivante :

«Compte tenu des circonstances particulières liées au mouvement de contestation de la "loi Travail" auquel prennent part des étudiant-e-s de l'université d'Aix-Marseille, le Conseil d'Administration, réuni en séance le 27 avril 2016, se prononce pour une suspension des contrôles d'assiduité pendant toute la durée de la mobilisation.

Par ailleurs, afin que ce mouvement de contestation puisse s'exprimer dans les meilleures conditions, le Conseil d'Administration demande que les examens prévus initialement lors des journées de grève et de mobilisation nationales à venir soient reportés à une date ultérieure.

Le Conseil d'Administration demande également que tous les étudiants engagés dans la mobilisation, et qui le souhaitent, puissent bénéficier d'un contrat d'aménagement d'étude leur permettant de participer aux épreuves de rattrapage en lieu et place des épreuves de contrôles continus se déroulant pendant toute la durée de la mobilisation.

Le Conseil d'Administration se prononce enfin pour que ces épreuves de rattrapage soient organisées en fin de semestre».

Cette motion n'est pas adoptée : 31 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 27 avril 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

